



Vente d'une maison héritée à trois

Par **nouroy**, le **02/02/2010** à **17:57**

Bonjour,

Nous sommes trois enfants à avoir hérité d'une maison léguée par nos parents., la vente a bien été acceptée par les trois parties, mais l'argent de cette vente a été bloquée par une de mes soeurs chez le notaire. Cela depuis mai 2009 :motif recherche sur les comptes de mes parents. . Mon père étant mort depuis déjà deux ans et voyant que les choses ne progressent pas, quels sont nos recours et est-elle en droit de bloquer la situation éternellement ?

En effet, de nombreuses discordes ayant eu lieu avant la mort de nos parents, nous subissons les frais de ces querelles passées.

Avec mes remerciements.

Salutations

Par **fabienne034**, le **03/02/2010** à **09:06**

Bonjour,

nul n'est contraint de rester en indivision, il faut lui faire une mise en demeure et demander au juge le partage si elle est réticente.